

Rivières et nappe phréatique accusent un niveau anormalement bas pour cette saison pré-estivale. Face à cette situation préoccupante, la Préfecture du Rhône a décrété l'alerte sécheresse. Tour d'horizon des restrictions d'usage de l'eau.

# Alerte sécheresse

Comme la nappe phréatique, les rivières souffrent du manque de pluie. Cette photographie du Garon prise début juin 2019 à Millery/Montagny sur un secteur certes marqué par de forts étiages, révèle un niveau d'eau anormalement bas pour cette saison.

Le territoire du bassin versant du Garon, **C'EST CHEZ VOUS !**

[www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

## edito

**Vous informer sur la quantité d'eau disponible**



La nappe phréatique du Garon est une ressource précieuse tant par la qualité de son eau que par la quantité des volumes mis

à la disposition des populations. Depuis plusieurs années, avec les sécheresses répétitives, la nappe subit une diminution de son stock d'eau disponible. La maîtrise de la consommation d'eau étant l'affaire de tous, nous avons souhaité vous informer du niveau de la nappe à l'aide d'un verre et d'un code couleur que vous retrouverez désormais dans chaque numéro de votre SMAGGAzine. **Nous sommes actuellement en situation « d'alerte ».**

Paul Minssieux, Président du SMAGGA

*Minssieux*



Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019

Les années se suivent et se ressemblent. 2017 et 2018 ont été des années marquées par un fort déficit pluviométrique automnal. Malheureusement, la pluviométrie enregistrée depuis le début de l'année 2019 ne laisse pas augurer de jours meilleurs. Pour rappel, le 25 avril 2018 déjà, la Préfecture du Rhône déclenchait l'alerte sécheresse provoquant des restrictions pour les 90 000 usagers de la nappe du Garon. Un an plus tard, retour à

la case départ avec une situation identique décrétée par la Préfecture du Rhône le 1<sup>er</sup> avril. Jusqu'à nouvel ordre, chacun va donc devoir faire très attention à sa consommation d'eau potable en privilégiant les économies, tant au jardin qu'à la maison. Les mesures de restriction annoncées par la Préfecture, concernant les usages domestiques de l'eau potable, ne nuisent pas à notre confort quotidien pour l'instant. Mais pour combien d'années encore ? ■



En fonction de la variation du niveau de la nappe du Garon, 3 seuils déterminent la situation : vigilance, alerte, crise. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et jusqu'à nouvel ordre, nous sommes en situation d'alerte.

### Je peux ou je ne peux pas ?

Les règles à suivre en période d'alerte sécheresse\*

#### 👍 Je peux sous conditions :

- Arroser les pelouses et jardins entre 20 h et 8 h.
- Arroser les jardins potagers 24h/24 (pensez au paillage pour éviter l'évaporation d'eau).
- Remplir une piscine nouvellement construite. Pour les autres, seul le remplissage complémentaire est autorisé.
- Laver mon véhicule mais uniquement dans les stations de lavage professionnelles équipées de dispositif de recyclage des eaux.

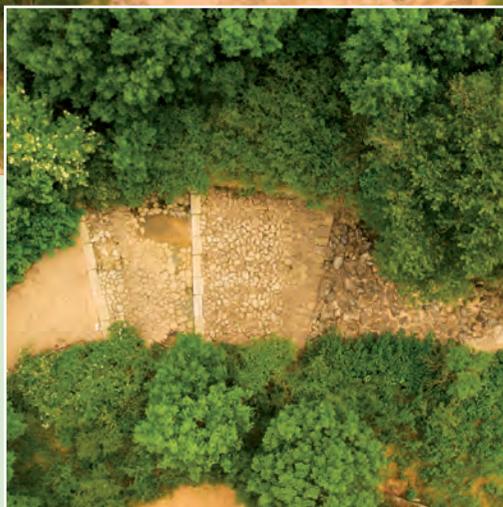
#### 👎 Je ne peux pas :

- Arroser et laver les bâtiments, les voies privées et publiques.
- Prélever de l'eau de la nappe pour les ouvrages de géothermie ne réinjectant pas l'eau dans la nappe.

\*A l'heure où nous bouclons ce numéro (juin 2019), nous sommes en situation d'alerte sécheresse. Le SMAGGAzine étant distribué entre juin et septembre, cette situation peut être amenée à évoluer. Pour vous tenir informé des restrictions, consultez notre site internet [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)



*La création d'une rivière artificielle permettra à la faune aquatique et aux sédiments de contourner l'obstacle infranchissable du seuil des Mouilles situé sur les communes de Millery/Montagny (vignette).*



## Le SMAGGA se Mouille pour la restauration de la continuité écologique



*L'arasement du seuil de l'Aqueduc sur le Garon à Brignais s'est effectué en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Photos du site avant et après les travaux.*

Les travaux de restauration de la continuité écologique destinés à assurer la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments sur nos cours d'eau se poursuivent. Rappelons que ces travaux s'inscrivent dans un objectif fixé par l'Europe destiné à atteindre le bon état de notre ressource en eau à l'horizon 2027.

2 obstacles situés sur le Garon en amont de Brignais à hauteur des vestiges de l'aqueduc Romain du Gier et au cœur de la vallée en Barret (communes de Chaponost et Soucieu-en-Jarrest) ont été effacés en novembre 2018.

Toujours sur le Garon sur le site des Mouilles à Millery/Montagny, une rivière artificielle de 330 mètres va être réalisée. Elle offrira à la faune piscicole et aux sédiments la possibilité de contourner l'ancien seuil. Les travaux de terrassement du futur lit du Garon sont actuellement en cours, l'aménagement se poursuivra jusqu'à l'automne 2019.

Outre le fait d'assurer un fonctionnement naturel du cours d'eau, le rétablissement d'une libre circulation piscicole sur le Garon devrait permettre de retrouver des populations sauvages de truites, conformes

au potentiel naturel de nos rivières.

La suppression des seuils offrira un meilleur brassage génétique des populations et un accès aux zones de reproductions situées sur les têtes de bassin, conditions nécessaires au maintien de souches naturelles robustes et dynamiques, capables de s'adapter aux modifications du milieu naturel liées au changement climatique.

Une fois les travaux achevés, c'est la quasi totalité des 31 km du Garon et de ses affluents - soit entre sa confluence avec le Rhône à Givors jusqu'aux têtes de bassin à Saint-Martin-en-Haut - qui seront ouverts. Avec ces suppressions et aménagements de seuils, le SMAGGA devient ainsi - selon la Fédération de pêche du Rhône - le premier syndicat de rivière du département du Rhône à avoir redonné à une rivière son fonctionnement naturel entre le Rhône et sa tête de bassin.

- Montant des travaux :
  - Seuil des Mouilles : 205 000 euros HT
  - Seuil de l'Aqueduc et de la vallée en Barret : 90 000 euros HT
- Subventions : Agence de l'Eau (80 %)

## En bref

### Bio man, héros de nos campagnes

Afin de promouvoir des pratiques agricoles vertueuses vis à vis de la ressource en eau, le SMAGGA et l'ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) recueillent, face caméra, des témoignages d'agriculteurs. Fertilisation des sols, intérêt de la haie, apport des insectes auxiliaires... nos producteurs Nicolas Aymard, Gilbert Besson, Henri Jullian, Dominique Vianney, Guillaume Lazergues... se décarcassent pour nous proposer des produits sains tout en préservant notre environnement et la qualité de notre eau. Pour découvrir ces portraits d'agriculteurs, rendez-vous sur YouTube et saisissez « SMAGGA Garon » dans le moteur de recherche de la plate-forme de vidéos en ligne.

### Experts en herbe

C'est reparti pour les animations scolaires 2019/2020. Depuis 19 ans, le SMAGGA et ses partenaires - l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - proposent aux enseignants des classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant de participer à son programme d'éducation à l'environnement. Quatorze thématiques sont proposées au public scolaire pour parfaire leur connaissance dans les domaines de l'eau, de la faune, de la flore... Chaque année, plus de 50 classes, soit environ 1 300 enfants, sont ainsi sensibilisées à la préservation de la ressource en eau.



### Nettoyage du Garon de fond en comble à Brignais

La ville de Brignais organisait samedi 8 juin son traditionnel nettoyage de printemps du Garon. A cette occasion, 130 personnes ont chaussé les bottes pour ratisser le lit et les berges de la rivière depuis l'Auberge du Garon jusqu'à l'A45, soit 7 kilomètres. Le Merdanson de Chaponost a lui aussi été passé au crible du chemin du Bois des Côtes, jusqu'à sa confluence avec le Garon à hauteur de l'A45.

Stockés dans des sacs, les déchets collectés ont été acheminés en centre de tri par les agents d'entretien de la commune.

Saluons la volonté et les gestes éco-citoyens de ces bénévoles soucieux de préserver la qualité de leur cadre de vie. Bravo à eux.

### La qualité du milieu aquatique s'améliore sur le Mornantet

Des étudiantes en Master « Biodiversité, écologie, évolution » de l'Université Lyon 1 ont mené une étude sur l'évolution de la qualité biologique de la rivière Mornantet entre 1993 et 2018. Pour mener leurs travaux, elles se sont appuyées sur les données apportées par les inventaires des invertébrés réalisés chaque année depuis plus de 25 ans. Leur diversité, leur abondance et leurs caractéristiques écologiques ont été analysées. Voici leurs conclusions : « *L'amélioration notable de la qualité écologique du Mornantet semble s'être intensifiée ces dernières années. Les travaux d'assainissement des communes et les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau (actions du 1<sup>er</sup> contrat de rivière) en sont très certainement à l'origine. De plus, l'évolution des pratiques agricoles et la mise en place d'une politique zéro pesticides par les communes peut probablement avoir contribué au retour marqué des organismes sensibles aux pollutions. La poursuite des efforts d'assainissement ainsi que les actions d'entretien des berges (actions du 2<sup>nd</sup> contrat de rivière) semblent donc avoir eu un réel impact positif sur ce cours d'eau. La poursuite de telles actions est prometteuse pour les années futures.* ».



### Opération séduction sur le Casanona à Orléans

A Orléans, le SMAGGA procède actuellement à l'effacement d'une digue, sur le plan d'eau traversé par le cours d'eau Casanona, située entre la Combe Gibert et les 7 chemins.

Cette opération a pour objectif de redonner à la rivière son tracé naturel afin que l'eau stockée par la retenue puisse courir jusqu'au Garon pour alimenter la nappe en eau potable (la nappe du Garon est rechargée de façon égale par l'infiltration de l'eau de pluie et l'eau de la rivière). Autres bénéfices escomptés : le transport des sédiments vers l'aval, l'arrêt de l'envasement du plan d'eau et la sécurisation du site compte tenu de la non conformité de la digue.

# Les projets d'ouvrages écrêteurs de crues entrent dans une nouvelle phase



**A** fin de protéger les 4 000 habitants vivant en zone inondable, le SMAGGA a mené une concertation publique relative aux projets de réalisation de trois ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et sur le Mornantet (lire le SMAGGAzine n°34 disponible en téléchargement sur notre site internet [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)). Pour cela, deux réunions publiques, qui ont mobilisé respectivement 150 et 50 personnes, se sont déroulées à Brignais et Soucieu-en-Jarrest. « La phase de concertation fait partie d'un processus démocratique au cours duquel chacun peut donner son avis. Avec 1 928 visiteurs uniques sur la plate-forme internet dédiée à la concertation, 335 téléchargements du dossier et 69 contributions, nous pouvons considérer que cette concertation s'est (...)

d'ouvrage dans le site naturel de la Vallée en Barret. Toutes les remarques ont été enregistrées dans les registres prévus à cet effet. A nous d'en tenir compte et de les intégrer au projet de la meilleure manière possible compte tenu des objectifs et des enjeux techniques et financiers », souligne Paul Minssieux, Président du SMAGGA.

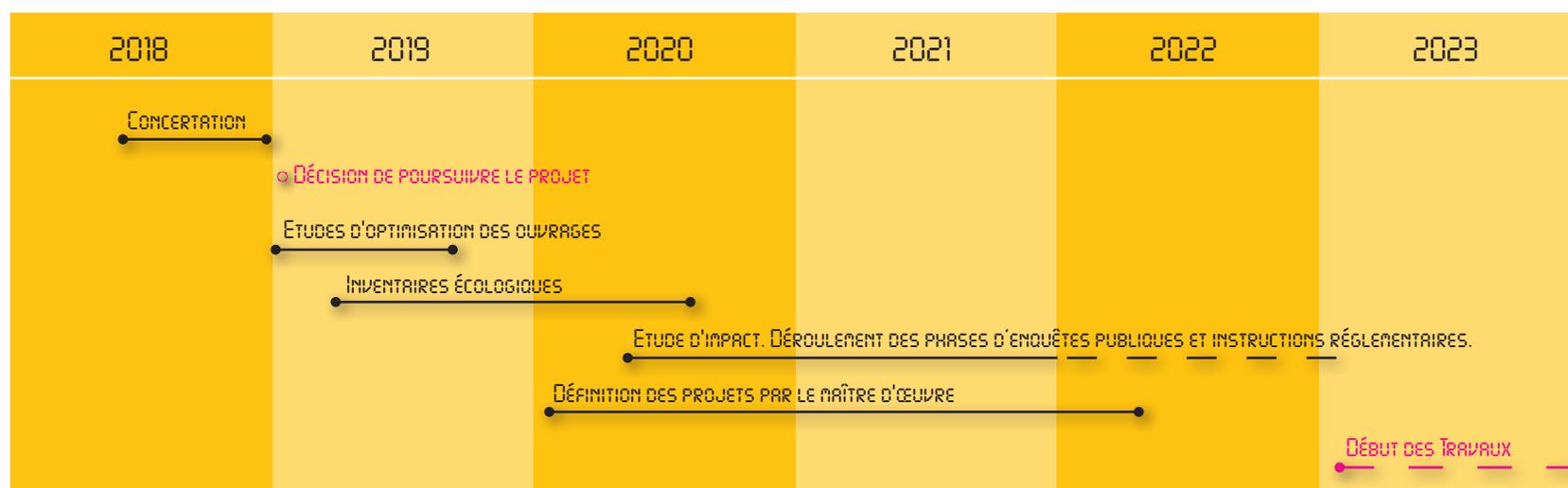
Suite au bilan de cette concertation, les élus du SMAGGA ont acté, à l'unanimité, la poursuite des projets. Des études complémentaires seront lancées rapidement afin d'optimiser le positionnement des ouvrages en lien avec les enjeux identifiés lors de la concertation. La poursuite des projets tiendra également compte des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et des usages à proximité des sites. Ces quatre thématiques seront traitées en lien

## En savoir +

### Où consulter les bilans de la concertation ?

- Dans toutes les mairies du bassin versant et au SMAGGA (version papier)
- Sur le site Internet dédié à la concertation : [concertation-protection-inondation.fr/bilan](http://concertation-protection-inondation.fr/bilan) (où sont également disponibles tous les documents du dossier de concertation, les présentations et compte-rendu de réunions, et les avis formulés sur les différents registres).

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PROJETS



(...) bien déroulée. Les foyers impactés par les crues se sont bien évidemment montrés convaincus et impatients. D'autres ont fait entendre leur inquiétude, craignant notamment l'implantation de ce type

avec les acteurs concernés. Une réunion publique sera organisée fin 2019 (date non définie) afin de présenter les avancées des projets, notamment suite aux études complémentaires. ■

Directeur de la publication : Paul Minssieux  
 Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent  
 Maquette : SMAGGA - Rédaction : SMAGGA  
 Photos : SMAGGA sauf mention.  
 Portrait Paul Minssieux : Ville de Brignais  
 Vues aériennes : Xavier Métral  
 Impression : Option Impression  
 1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny  
 Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»  
 ISSN : 2116-1402



**SMAGGA**  
 (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)  
 Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**  
 Maison Intercommunale de l'Environnement  
 262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais  
 © : 04 72 31 90 80 - Courriel : [smagga@smagga-syseg.com](mailto:smagga@smagga-syseg.com)  
[www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)



**1 bassin versant, 24 communes** - Beauvallon / Brignais / Brindas / Chabanière / Chaponost / Charly / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mornant / Orliénas / Rontalon / S<sup>te</sup>-Catherine / S<sup>t</sup>-Genis-Laval / S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny / S<sup>t</sup>-Martin-en-Haut / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron